

### Un chantier qui a démarré dès 2021

C'est en juillet 2021 que la commune a été concernée par le début des travaux de déploiement de la fibre avec notamment l'installation d'un local technique, rue Paul Bourget en juillet 2021.

Ce local, un Multi sous Répartiteur Optique (MSRO) est desservi par un Nœud de Raccordement Optique basé sur Félines et qui dessert plusieurs communes.

### Un déploiement qui utilise au maximum les réseaux déjà existants

La fibre optique est déployée vers les habitations en réutilisant massivement les infrastructures téléphoniques et électriques existantes (fourreaux souterrains et/ou poteaux aériens), les objectifs étant de limiter les coûts et les impacts sur le paysage. Chaque support électrique ou téléphonique existant a été étudié pour supporter la charge supplémentaire du câble de fibre optique. Parfois un doublement des poteaux électriques et le remplacement des poteaux téléphoniques insuffisants ont été nécessaires. Au total, ce sont 69 nouveaux poteaux qui ont été implantés, en création ou en doublement, et 103 remplacés. Ces travaux d'implantation de poteaux et d'égavage, débutés en été 2024 sont en phase d'achèvement.

Le tirage de la fibre a démarré très rapidement derrière, en septembre 2024. Le déploiement du réseau s'effectue en parallèle de la pose des poteaux.

### A Peaugres, trois zones ont été créées

Ces travaux avancent par zone géographique. Trois zones principales sont recensées sur la commune et desservent chacune environ 400 foyers. Ponctuellement des travaux de création de génie civil sont réalisés, notamment pour l'implantation en souterrain de chambres, point de redistribution de la fibre.

En bout de chaîne, c'est l'installation d'un PBO (Point de Branchement Optique). Il s'agit d'un boîtier placé à l'extrémité amont du domaine public sur lequel les clients du réseau fibre viendront se raccorder. Ce point de branchement est différent dans un pavillon et dans un immeuble.



## Dernière ligne droite avant l'accès à la fibre chez vous

Une fois le déploiement de la fibre acté, courant deuxième trimestre 2025, un délai légal de 3 mois s'imposera durant lequel aucune commercialisation d'abonnement fibre ne pourra avoir lieu. Passé ce délai, la commercialisation de la fibre commencera. C'est le fournisseur choisi par Le client qui réalisera le raccordement du logement au PBO.

L'entretien de deux réseaux fixes (cuivre et fibre) en parallèle n'ayant pas de sens en termes économique et environnemental, la fermeture du réseau cuivre se fera progressivement. A partir de 2026 aucun opérateur ne pourra plus vendre des offres cuivre, notamment ADSL.

Pour faciliter le raccordement à la fibre optique, les adresses de tous les logements et constructions sont recensées dans une base de données, Base Adresse Locale (BAL). Celle-ci permet de mettre les adresses en conformité sur tout le territoire français et ainsi de répondre aux besoins des différents acteurs tels que les secours, les services de police, les services de gendarmerie et les opérateurs d'infrastructure télécom. Un recensement des adresses de chaque logement de la commune est en cours par les élus, puis saisi dans la BAL.

## Bientôt une réunion pour en savoir encore plus !

Une réunion publique d'information pour expliquer la démarche de raccordement au réseau, sera organisée par le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique et l'exploitant du réseau public, ADTIM FTTH.

**La date sera communiquée ultérieurement.**



Un point de suivi des travaux se tient régulièrement en mairie,  
ce jeudi 6 février 2025, en présence de :

Grégory ALBERTINO Chargé d'études chez ADN	Alain CRESCINI, adjoint à la commune de Peaugres	Jérémy BROWAEYS, surveillant de travaux chez Cabinet MERLIN	Pierre NDJOCKO, Coordinateur de travaux chez AXIONE
--	--	---	---